



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 28
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 7
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.006/DE

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER DES ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

SEANCE DU 12/02/2026

LE JEUDI DOUZE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H08, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER, Madame Valérie RAGOT, Monsieur Eric ADAM, Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER, Monsieur Timotée DAVIOT, Monsieur Nicolas DOHIN,
Madame Céline PAVILLON, Monsieur Dominique SERGI, Madame Claudine ROSSIGNOL,
Monsieur Lionel SENTENAC, Madame Nathalie ALCARAZ, Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ, Monsieur Jean FIORESE, Monsieur Nourdine SEDRATI,
Madame Evelyne BERTELLI, Monsieur Guillaume PEYTAVIN, Madame Fatiha AKHSIL,
Monsieur Serafino SERRAVALLE, Madame Françoise JUNGFER BOUVIER, Monsieur Serge BADENS,
Madame Henriette SPIEGEL, Monsieur Jean-Marc TREUIL, Monsieur Jean-Michel MATHY,
Monsieur Arnaud DEGEN, Madame Agnès BONAFIOUS, Monsieur Kilé Olivier YENGE

POUVOIRS :

Madame Marie-Hélène EUVRARD a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie DO HUU a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Franck PEROIS a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Nathalie ALCARAZ,
Monsieur Manuel DE CARVALHO a donné pouvoir à Madame Valérie RAGOT,
Madame Elisabeth FALOU a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Monsieur Dominique SERGI

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER DES ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la fonction publique,

CONSIDERANT la nécessité que les policiers municipaux suivent des formations d'entraînement au maniement des armes,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de faire appel à un vacataire pour délivrer les formations d'entraînement aux Bâtons et Techniques Professionnelles d'Intervention (BTPI) et Générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes (GAIL),

CONSIDERANT qu'en dehors des cas de recrutement prévus aux articles L332-1 et suivants du code général de la fonction publique, les collectivités et leurs établissements publics peuvent recruter des « vacataires »,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE

SEANCE DU 12/02/2026

OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER DES ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

ARTICLE 1 : DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour organiser les séances de formation aux entraînements d'utilisation de bâtons et techniques professionnelles d'intervention et d'utilisation de générateurs d'aérosols incapacitants ou lacrymogènes auprès des agents de la police municipale.

ARTICLE 2 : DECIDE de fixer la rémunération de chaque vacation (correspondant à une séance de formation) comme suit :

- de 1 à 4 agents = 90 € brut par agent par session de formation
- de 5 à 6 agents = 80 € brut par agent par session de formation
- de 7 à 20 agents = 70 € brut par agent par session de formation

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette décision.

ARTICLE 4 : DIT que la dépense est prévue au budget.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.



Délibération N° : 26.006/DE

SEANCE DU 12/02/2026

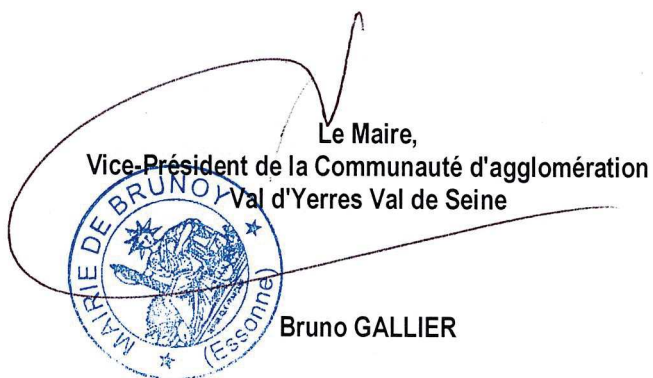
OBJET : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER DES ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

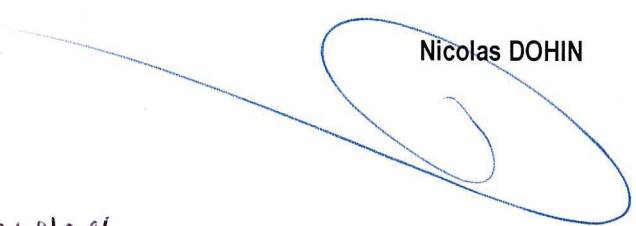
Fait à Brunoy, le 13/02/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance



Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 13/02/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.006/DE

Objet de l'acte : RECRUTEMENT DE VACATAIRES POUR ASSURER DES ACTIONS DE
FORMATION A DESTINATION DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique / 2 - Personnel contractuel

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260212-BRU_DE_25530_1-DE

Date de l'acte : 12/02/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25530_1

Date de réception en Préfecture : 13 février 2026